

REUNION DE SUIVI/APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

COMPTE RENDU

Le 05 Août 2021 à partir de 10h 25 minutes s'est tenue dans la salle de réunions de l'hôtel FRANCO une concertation relative au suivi/appui à la mise en œuvre des subventions européenne. Cette assise visait à réitérer la disponibilité de la CAON à appuyer l'ensemble des bénéficiaires des subventions de l'Union européenne avec pour finalité l'amélioration qualitative et quantitative du portefeuille de partenariat du Cameroun.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Mot introductif ;
2. Mise en œuvre des subventions : réalisations et difficultés ;
3. Identification des besoins d'appui/facilités ;
4. Partage de bonnes pratiques ;
5. Perspectives et opportunités ;
6. Divers.

La liste de présence est jointe en annexe.

1. Mot introductif et rappel du contexte par le Coordonnateur National de la CAON-FED, Président de séance

Dans son mot de circonstance le Coordonnateur a souhaité la bienvenue à tous les participants et leur a adressé ses remerciements pour la mobilisation tout azimut pour prendre part à cette rencontre.

Il a rappelé le rôle de la CAON en matière d'interface et de coordination avec les acteurs du partenariat (Ministères techniques, administrations publiques, secteur privé, autorités locales, acteurs non étatiques, et autres), rôle qui l'incite à travailler pour que les capacités des Ministères techniques, en matière de gestion et suivi comptable, financière, contractuelle et administrative des projets soient améliorées.

Il a relevé que l'expérience actuelle du processus de mise en œuvre des subventions sur le territoire national, dans son ensemble dégage toutefois une problématique préoccupante d'ordre financier, liée à la question de la capacité des structures bénéficiaires à répondre rigoureusement aux exigences de gestion des fonds mis à disposition. Sans remettre en cause les compétences des équipes affectées au suivi de la mise en œuvre de l'action, il reste que l'Ordonnateur National se retrouve régulièrement interpellé pour apurer des engagements exécutés de façon non satisfaisante par la Partie camerounaise.



Outre cet impact financier sur le budget de l'Etat, la notoriété et la crédibilité du pays se bâtit sur l'appréciation de la gestion des conventions légalement formées. Aussi il importe pour prétendre à la poursuite d'une relation fructueuse ou encore ouvrir la porte à de nouveaux bénéficiaires ou même s'ouvrir à soi-même de nouveaux horizons de collaboration auprès des Partenaires techniques et financiers (PTF) que les contrats en cours soient menés à terme avec satisfecit.

En résumé, le coordonnateur a martelé pour tous l'urgence d'intégrer :

- *l'importance du partenariat UE pour le Cameroun ;*
- *le rôle des différents bénéficiaires de subventions dans la coopération UE ;*
- *le futur qui dessine un rôle accru des ANE (Acteurs Non Etatiques) avec la prise en compte des différentes modalités de mise en œuvre en vigueur ;*
- *la nécessité de s'assurer de la maîtrise des procédures pour assurer la bonne gestion des contrats conclus afin de pouvoir tenir face à la concurrence à venir.*

Le coordonnateur a par la suite soumis le projet d'ordre du jour qui a été adopté sans amendement de l'assistance.

2. Mise en œuvre des contrats de subventions : Informations et Difficultés rencontrées

Après adoption de l'ordre du jour, un tour de table a été fait pour permettre aux uns et aux autres de se présenter et de partager avec l'assistance les informations de base, les références et les objectifs du contrat de subvention dont il a bénéficié. Ainsi dans les différentes prises de parole, les participants ont énoncé l'intitulé et des objectifs de l'action de la subvention, la date de signature du contrat, la date limite de mise en œuvre opérationnelle, le niveau d'exécution technique et financier, les difficultés rencontrées.

De façon interactive s'en est suivi l'énoncé des réalisations et des difficultés rencontrées. Cet exercice a permis d'identifier les facilités et appuis qui pourraient être apportés par la CAON.

3. Identification des besoins d'appui/facilités

A l'issue des échanges sur le point précédent les participants ont identifié les besoins d'appui/facilités suivants :

- la prorogation de la mise en œuvre des contrats du fait des retards accusés ;
- l'octroi de nouvelles subventions dans le but de consolider les acquis et parfois d'adresser des problématiques connexes soulevées par la mise en œuvre du contrat ;
- l'obtention des facilités administratives et fiscales ;
- le reporting et l'archivage des dossiers liés à la subvention ;
- le renforcement des capacités dans les procédures de passation des marchés et de gestion financière des subventions de l'UE ;
- la mobilisation des fonds chez les codemandeurs ;
- la conduite d'une forme de pré-audit ;
- la mobilisation des fonds de contrepartie pour la mise en œuvre efficace des subventions.



Au regard de la diversité des besoins, il a été suggéré des rencontres spécifiques entre la CAON et les bénéficiaires. Quelques conseils et pistes de solutions ont été relevés pour contribuer à adresser ces questions :

- la possibilité de bénéficier des avenants sur les délais de mise en œuvre de la convention sans incidence financière si la question est bien adressée ;
- le montage des projets qui doit s'adosser sur des études pertinentes au préalable afin de prévenir la survenue de facteur limitant l'impact positif ;
- la nécessité d'intégrer le caractère holistique des projets qui se doivent d'être le plus inclusif possible pour bénéficier en amont et même tout au long des atouts des partenaires environnants ;
- l'importance de conduire une mise en œuvre satisfaisante pour espérer prétendre à un nouveau financement.

Les experts de la CAON sont revenus en détail sur l'appui à la mise en œuvre des procédures de gestion (types d'appuis possibles, importance de l'archivage.....) et à la communication afin de préciser les exigences de l'UE sur la visibilité des contrats, car « le savoir-faire n'est rien sans le faire savoir ».

4. Partage de bonnes pratiques

Ce point a été parcouru lors des interventions des participants, qui pour certains ont bénéficié de l'appui de la CAON dans la mise en œuvre de leurs subventions ou encore de l'appui d'autres responsables de mise en œuvre de subventions. Cet appui leur a permis de clôturer leur contrat sans dépenses inéligibles et avec des réalisations satisfaisantes pour les populations et les parties prenantes au contrat.

5. Perspectives et opportunités

Ce point a souligné les bonnes perspectives qui existent pour les Collectivités territoriales décentralisées, les acteurs de la société civile, les agences spécialisées de l'Etat et le secteur privé.

On est revenu sur le « [Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument](#) » – [nouvel instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale](#) qui met en concurrence les autres pays de l'Afrique Subsaharienne et nécessite au niveau national une masse critique d'acteurs qui pourront répondre à cette appel.

Pour ce faire, il conviendrait de s'intéresser aux secteurs jugés prioritaires pour l'UE telles que les questions environnementales (changements climatiques : se lancer dans le crédit carbone par exemple avec l'expert DRE). Un autre volet intéressant sur lequel se pencher est la Recherche et l'Innovation, elle peut entraîner la mise en commun des universités et des CTD pour monter un projet – ou encore la culture (l'économie orange). Pour exemple une subvention de la CEEAC gérée à partir de Kinshasa et dont les structures du Cameroun pourraient aussi postuler.

Il a été en outre relevé que, malgré la diversité des bénéficiaires, le Cameroun est le seul pays au sud du Sahara dont l'aide Publique au Développement est inférieur à 4% du PIB (idem pour le [Botswana](#)) pourtant certains pays sont à plus de 30%. Il y a donc matière à travailler à



l'amélioration de ce taux au niveau national et pour ce faire trois choses doivent être prises en compte à savoir : de bons projets ; une mise en œuvre de qualité et un système de reddition de compte fidèle et transparent vis-à-vis des cocontractants. *Ceci peut faire du Cameroun un pays qui sorte du lot et gagne en crédibilité.*

LA CAON s'est engagée à assurer la veille informationnelle pour aider ceux qui ont des projets maturés à soumettre tout appel à propositions. Ces projets devraient être conçus et finalisés avant le lancement d'un quelconque appel pour éviter la soumission des dossiers non soutenables. Ces dossiers pourraient en outre être soumis à d'autres entités comme la coopération française, la coopération Allemande à travers lesquelles l'UE procédera à des financements.

La CAON envisage également faire des formations sur la partie amont de la subvention pour permettre aux demandeurs d'être compétitifs dans le montage des subventions, la gestion et le reporting. On se concentrera sur la formation de formateurs pour leur permettre de les dupliquer dans l'ensemble du pays

Enfin il a été suggéré aux participants, suivant les compétences acquises dans la mise en œuvre de leur subvention de ne pas rester simplement dans le statut de « receveurs », mais de penser à se positionner en « donneurs », en tant que prestataires ou des experts pour appuyer d'autres bénéficiaires tant au niveau national qu'international.

6. Divers

Aucun divers n'a été débattu dans le cadre de la réunion.

